MAIRIE DE PARIS

Direction des espaces verts et de l'environnement

2012 DEVE 160 Demandes d'autorisations administratives pour l'aménagement d'un jardin sur la dalle des Olympiades (13e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a décidé, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier Olympiades, de construire une nouvelle crèche et d'affecter l'emprise de l'ancienne à la réalisation d'un jardin de jeux pour les petits.

A l'issue de la déconstruction du bâtiment, il est proposé d'aménager, sur les 1140 m2 de dalle reconquise et sur la base du programme établi en concertation avec les associations de quartier et les riverains, un espace ludique accessible par deux entrées latérales, reliées entre elles par un cheminement courbe, intégrant des zones de repos avec assises.
Cette circulation fluide s'ouvre sur un vaste espace central accueillant de nombreux jeux pour les petits. Un passage entre l'aire de jeux et une jardinière en bordure du jardin mènera à un belvédère offrant un point de vue sur le grand parvis tandis qu'un traitement végétal composé de terrasses plantées et petits arbres prendra place au droit des murs mitoyens.

La fermeture du jardin sera assurée par des portails et une clôture selon le modèle de celle déjà installée lors des dernières opérations d'aménagement sur la dalle.

Le jardin, fermé la nuit, sera accessible aux personnes à mobilité réduite et intégrera une aire technique pour l'entretien.

Le coût de l'opération est estimé à 1 000 000 € TTC.

Je vous demande de m'autoriser à déposer une déclaration préalable de travaux et toutes demandes d'autorisation administratives nécessaires à l'aménagement d'un jardin sur la dalle des Olympiades (13ème.).
Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris.

2012 DEVE 160 Demandes d'autorisations administratives pour l'aménagement d'un jardin sur la dalle des Olympiades (13e).

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel M le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer des demandes d'autorisations administratives ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4ème Commission ;

Délibère **:**

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à déposer la déclaration préalable de travaux et toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin sur la dalle des Olympiades (13e).